



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # SQ-2019-A05, # 70-2012-A03 ET # 171-2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # SQ-2019-A05 modifiant le règlement # SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre afin d'y modifier la vitesse de circulation sur certains tronçons des rues artérielles et rues locales et stationnements et d'ajouter des nouvelles rues a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 19 avril 2022
Adoption du règlement : 16 mai 2022

QUE le règlement # 70-2012-A03 modifiant le règlement pourvoyant à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux # 70-2012 a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 12 avril 2022
Avis public de l'adoption prochaine : 13 avril 2022
Consultation des employés : entre le 12 mai 2022 et le 16 mai 2022
Adoption du règlement : 16 mai 2022

QUE le règlement # 171-2022 sur la gestion contractuelle a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 19 avril 2022
Adoption du règlement : 16 mai 2022
Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 19 mai 2022

QUE les règlements # SQ-2019-A05, # 70-2012-A03 et # 171-2022 et entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 19 mai 2022.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 mai 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____